

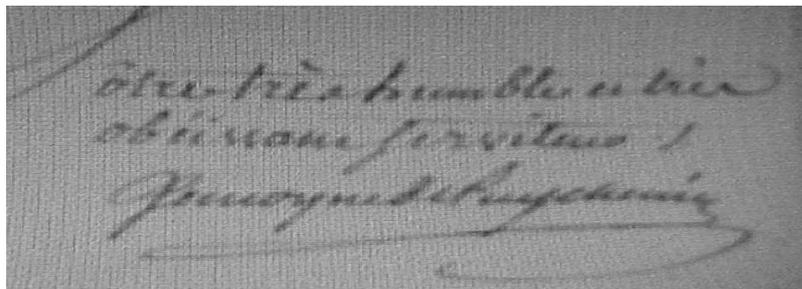
## Les Lemoyne de Puy Chenin

Au cours de l'année 1788, le roi de France Louis XVI et ses ministres ne parvenaient pas à résoudre la crise financière qui sévissait en France depuis plusieurs années. Aussi, décidèrent-ils de convoquer les Etats Généraux dans l'espoir qu'une assemblée des délégués de tout le royaume pourrait imposer des réformes aux privilégiés. Alors, en mars 1789, dans tous les baillages et sénéchaussées de France, se réunirent les membres des Trois Ordres, la Noblesse, le Clergé et le Tiers-État, dans le but d'élire leurs représentants .

Le soir du 17 mars, les soixante membres de la noblesse saintongeaise de la sénéchaussée de Saint Jean d' Angély, étaient fiers du rôle qu'ils venaient de jouer dans l'histoire du Royaume. Parmi eux, se trouvait un certain LEMOYNE DE PUYCHENIN. La semaine suivante, les mêmes gentilhommes signaient un volumineux cahier de doléances où s'exprimaient les pouvoirs et les charges que leur député, le marquis Charles Grégoire de Beauchamps devait présenter à Versailles au mois d'avril suivant. Une fois encore, figurait le nom de LEMOYNE DE PUYCHENIN . (1)

En fait, ce noble était justement Charles-Louis Lemoyne de Puychemin ( avec un M) alors commissaire de la marine à Rochefort et futur acquéreur de l'abbaye de Sablonceaux! Quelles preuves peut-on apporter pour confirmer cette identification? Certainement pas les cahiers de doléances qui partiellement illisibles, ne permettent pas de retrouver la signature de ce Lemoyne de Puychenin et encore moins de la comparer avec celle, désormais connue de cet ancêtre. En fait, ce sont des actes relatifs à deux affaires où furent impliqués son père, "*Philippe Le Moyne, seigneur de Puichemin et autre lieux*" et lui-même, "*Charles Le Moyne, écuyer, seigneur de Puichemin*" avec des habitants du fief de Puy Chenin qui dépendait de Puy-du-Lac, paroisse coincée entre Champdolent et Saint Coutant le Grand, au sud-ouest de Tonnay-Boutonne, près de la Charente qui s'écoule de Saint Jean d'Angély à Rochefort.

Rappelons que déjà, au port de Bordeaux, en juin 1781, quand il remplaça provisoirement son père Philippe Lemoyne sur son poste de commissaire-ordonnateur, Charles signait déjà sous ce nom de "*Lemoyne de Puychenin*" ou "*Puychemin*" tous les courriers qu' il envoyait au ministère de la Marine.



Signature de Charles Lemoyne de Puychemin en juin 1781 à Bordeaux

C'est alors que peu de temps après sa destitution, le père "*Messire Philippe Le Moyne,*" était également cité comme étant "*seigneur de Puichemin et autre lieux, ancien commissaire des ports et arsenaux et armements de la marine à Bordeaux*" , lorsqu'il demandait de fournir une déclaration contre Pierre Manusset , demeurant à la Grollière de la paroisse de Puy -du -Lac. (2)

Puis, en mars ou avril 1786, Charles Lemoyne était désigné de nouveau "*seigneur de Puychenin*" lorsqu'il signait une procuration commune avec des membres de la famille de son épouse Barbe Veysseyre.

Quelques années plus tard, en 1788 ou 1789, c'était au tour de "*Messire Charles Le Moyne, écuyer et commissaire des ports et arsenaux de la marine, seigneur de Puichemin, demeurant à Rochefort*" de se présenter contre Marie Autant, veuve de Pierre Masson et Pierre Masson son fils, demeurant à Puy -du -Lac et contre Vinet, veuve Bourguignon et épouse de Pierre Douard et contre

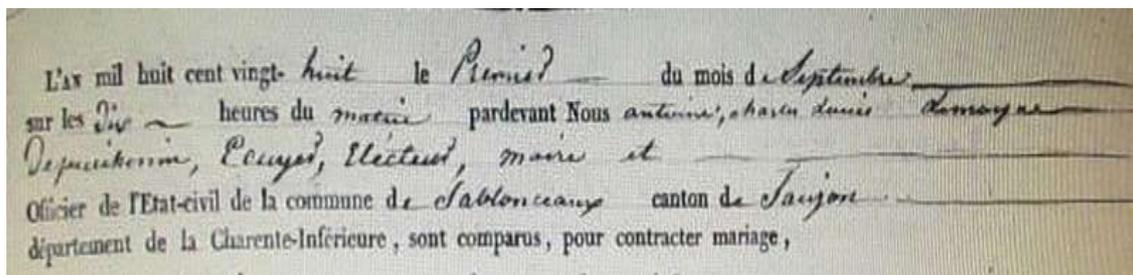
Dorinet journalier , Jean Bascle, François Daunas laboureur à boeufs à Puychenin et Jean Durand journalier, à Puy -du- Lac . (3)

Mais alors, comment ce fief-marais de Puy Chenin, jadis tenu par le Sieur Giraud était-il tombé dans l'escarcelle des Lemoyne? Et ce, depuis quand? (4)

Il faut rappeler qu' Antoine-Philippe Lemoyne, son fils Charles et son petit-fils Antoine appartenaient tous à la récente noblesse de robe et portaient le titre d' Ecuyer. Or, à l'origine, ce titre n'était pas attaché à une terre mais seulement à la charge de président-trésorier de France de la généralité de Paris, détenue par Antoine Lemoyne, leur ancêtre. Cependant, jusqu'à l'Empire, les titres de noblesse n'étaient pas personnels et correspondaient tous à une seigneurie, quand bien même celle-ci ne s'étendait que sur quelques hectares. Il est donc certain que les Lemoyne possédaient des terres, des seigneuries ou des fiefs. Nous savons déjà que Philippe avait le fief de La Roque à Talence en Guyenne, en 1786. Nous venons de comprendre qu'il possédait également celui de Puy Chenin en Saintonge, en 1781. Cependant, avait-il reçu ces biens en récompense des services rendus à la Marine Royale ou bien, les avait-il acquis ? Que penser du fait qu' à la même date, à savoir en 1781, le père et le fils Lemoyne, portaient tous deux le titre de " *seigneur de Puychemin*"? Il faut rappeler que Charles détenait de son côté quelques biens, en particulier un domaine en Gironde situé à Lanton près du bassin d'Arcachon, bien qui lui fut confisqué pendant la Révolution pour ne pas avoir prévenu à temps les autorités qu' il n'avait jamais émigré.

Rappelons qu'en juillet 1794, à Paris, dans le 10 ème district, à savoir dans le quartier du Marais, était prononcée la «*déchéance de fenêtres de 15 pierres*» adressée au nom du " *citoyen Puichenin*". Etais-ce la confiscation de la maison des Lemoyne? L' arrêt du paiement d'une taxe foncière parce que la demeure était inoccupée? Qui était le propriétaire concerné? Charles ou son père Philippe qui avait déjà émigré?

Mais alors, Antoine-Charles-Louis Lemoyne, héritier sans enfant du domaine abbatial de Sablonceaux acquis par son père Charles en 1791, possédait-il toujours la seigneurie de Puy Chenin à l'automne 1828? En effet, lorsque celui-ci célébra un mariage très particulier à Sablonceaux, le premier septembre, il afficha exceptionnellement par écrit dans le registre de mariages, son appartenance à la noblesse en se désignant, en ces termes: " *Antoine-Charles -Louis Lemoyne, Depuichenin, Ecuyer, électeur, maire* ". Etais-il simplement titulaire de tous ces titres, qui n' étaient pas désuets, puisque la scène se déroulait pendant la Restauration, sous le règne de Charles X? Possédait-il encore le fief de Puy Chenin? Dans ce cas, quand cette terre fut-elle vendue à un autre propriétaire saintongeais?



Sources:

(1) Catalogue des Gentilshommes 1789 tome 2 Saintonge (sénéchaussée de St Jean d'Angély) & Dictionnaire universel de la noblesse de France, de JBaptiste Julien de Courcelles ( 1821)

(2) Juridiction de la baronnie de Tonnay- Boutonne et seigneurie de Luzet, Petit Maurois , la Vigne et autres lieux 1772-1790 *audiences* ( in Inventaire et sommaire des Archives de la Charente Inférieure série B volume 3 )

(3) *Audiences* 1788-1789 in Archives de la Charente Inférieure p 342, série B volume 3 (site YUMPU)

(4) "Archives historiques de la Saintonge et Aunis publié en 1929 ( WWWforgottensbooks.com page 318 )